

Ethique pour l'ingénieur

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 12

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-77771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ethique pour l'ingénieur

L'évolution de la technique influence, de manière croissante, l'homme et l'environnement. Aussi, l'Académie suisse des sciences techniques, qui réunit les spécialistes du monde de la technique, juge opportun la formulation d'un code éthique de référence destiné aux ingénieurs et aux spécialistes de la recherche appliquée. L'Académie espère ainsi établir un modèle de comportement éthique, à long terme, qui aille au-delà des prescriptions fixées par les lois et règlements.

- Les principes et le code ont pour but:
- de sensibiliser l'ingénieur¹ à un code de comportement éthique, soutenu par l'Académie suisse des sciences techniques,
 - d'offrir au personnel enseignant des écoles supérieures et des instituts polytechniques une base éthique commune pour la formation,
 - de remettre aux milieux économiques et aux services publics l'opinion de l'ASST sur «Ethique et technique», en tant qu'information et suggestion en vue de son application et de sa diffusion,
 - d'informer l'opinion publique sur les principes de la responsabilité éthique dans les sciences techniques.

Une description détaillée de ces concepts, formant la base de l'éthique pour l'ingénieur, est disponible auprès du secrétariat de l'ASST à Zurich.

Principes de base et code

1. *L'ingénieur et toute personne active dans le domaine des sciences techniques² assume personnellement la responsabilité éthique de son activité.*

Principe de la responsabilité

Chaque ingénieur représente l'instance de décision pour son action individuelle et pour la contribution de son savoir dans les prises de décision d'autres instances ou groupes. Il assume ainsi une responsabilité éthique qu'il ne peut déléguer.

2. *L'ingénieur agit en tenant compte de sa responsabilité sociale, écologique et économique.*

Les objets de la responsabilité

La responsabilité éthique de l'ingénieur porte sur trois objectifs essentiels:

- le souci du bien-être des hommes et de la société – objectif: le bien-être de l'humanité,
- la protection de l'environnement et de la nature – objectif: le maintien de la vie,
- l'assurance du succès économique de l'entreprise – objectif: la satisfaction des besoins de la société et de l'entreprise.

Il s'agit d'assumer et d'optimiser ces trois types de responsabilités sur un plan global et à long terme.

3. *L'ingénieur accepte, la liberté étant en principe garantie, la responsabilité personnelle pour le respect de certaines limites dans la recherche de nouvelles connaissances.*

Liberté (marge de manœuvre) de la recherche technique

Les exigences des êtres humains et des sociétés se modifient en qualité et en quantité. Cela implique une adaptation et un élargissement constants des connaissances techniques, dans le cadre d'une liberté fondamentale de la recherche technique. L'ingénieur tient compte de certaines limites dans le choix éthique des buts de la recherche, de même qu'il évalue(ra) ses conséquences, à savoir les éventuels effets nocifs sur l'homme et l'environnement et l'utilisation abusive de ressources limitées.

4. *L'ingénieur contribue à utiliser avec mesure les ressources non renouvelables et à diminuer l'impact sur l'environnement.*

Conservation

des bases fondamentales de la vie

Le gaspillage de ressources, les atteintes à l'environnement, les nuisances et les émissions de toxiques non contrôlées mettent en péril les bases fondamentales de la vie. L'ingénieur doit viser à réduire le gaspillage des ressources non renouvelables et l'impact sur l'environnement.

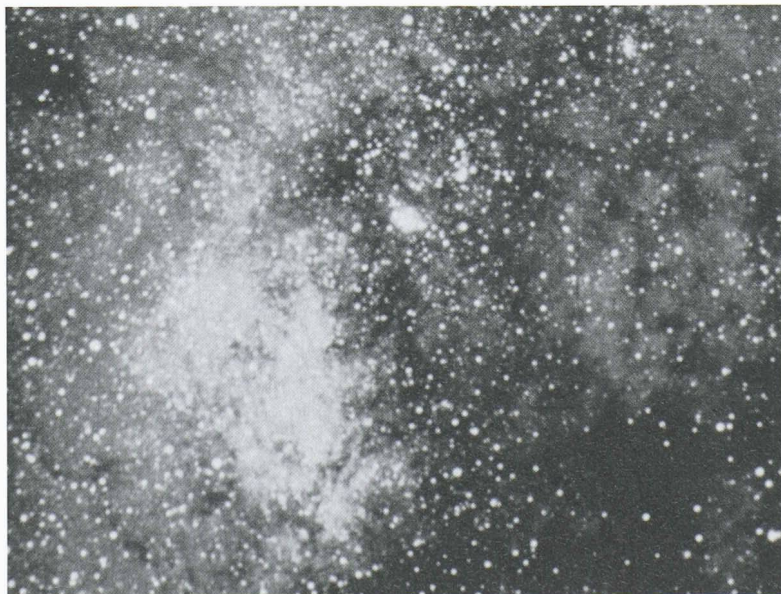
5. *L'ingénieur évalue et pondère les avantages et les risques liés à l'application de nouvelles connaissances techniques.*

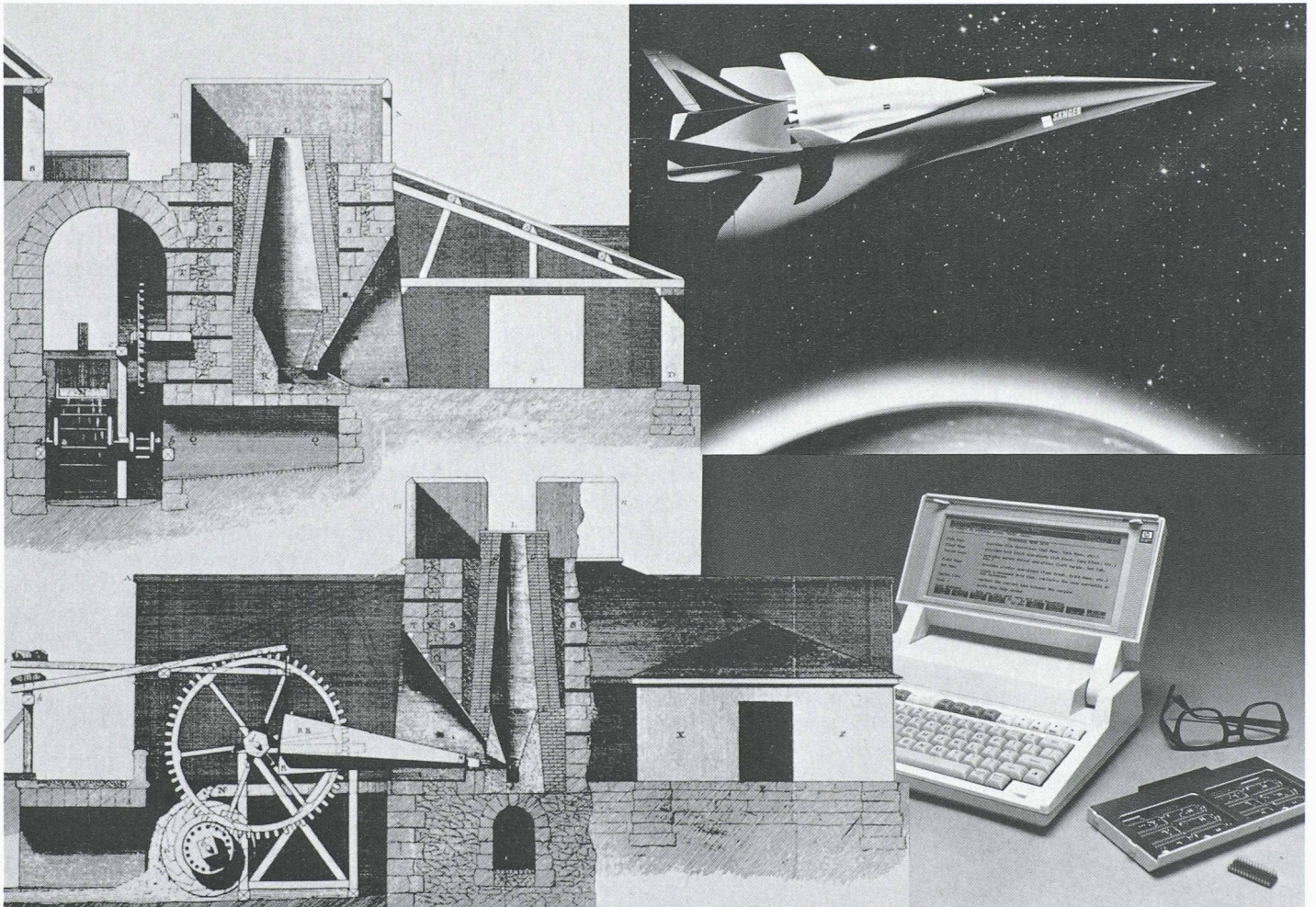
Rapport risques/dommages

La production, la construction, les installations déjà en fonction, ainsi que les activités et les prestations de service ont un effet sur les êtres humains et l'environnement. Il faut évaluer

¹Ce terme ne comprend pas seulement l'ingénieur dans sa propre définition, mais toute personne, femme ou homme, qui a bénéficié d'une formation supérieure dans le domaine de la science technique.

²Que nous appellerons par la suite simplement «l'ingénieur», pour ne pas alourdir le texte.





leurs avantages sur le plan social, écologique et économique et les pondérer avec leurs risques et dommages. L'ingénieur doit sans relâche augmenter les effets «positifs» et, à l'inverse, réduire les effets «négatifs» ou indésirables de la technique sur les êtres humains (orientation vers une technique plus sûre).

6. L'ingénieur s'engage à faire progresser la technique, grâce à des innovations, pour le bien-être de la société, de l'environnement et de l'économie.

Innovation

L'innovation, c'est-à-dire l'application de nouvelles connaissances techniques, est étroitement liée au travail de l'ingénieur.

- pour obtenir un rapport plus performant risques/dommages dans l'activité technique,
- pour améliorer la qualité de vie, supprimer la pauvreté
- et maintenir une activité économique saine dans une région géographique donnée.

7. L'ingénieur se soucie d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires et de les parfaire par la formation continue.

Compétences techniques/formation continue

C'est aussi la responsabilité de l'ingénieur que de continuer à parfaire sa formation et celle de ses partenaires et de se tenir au courant des progrès de la technique dans tous les domaines.

8. L'ingénieur acquiert des connaissances générales suffisamment étendues pour évaluer les interrelations, afin de collaborer dans des groupes interdisciplinaires.

Vision globale

La prise de conscience de la responsabilité écologique, sociale et économique de l'ingénieur, dans le sens d'une valorisation globale, est indispensable, tout comme une connaissance des contextes économiques, culturels, sociaux et écologiques, et

une disponibilité à collaborer de manière constructive sur un plan interdisciplinaire.

9. L'ingénieur s'engage, dans son domaine de compétence, à établir un dialogue avec le public.

Communication

La communication doit être fondée, dans l'intérêt même de la technique, sur une compréhension et une confiance mutuelle avec l'opinion publique ayant pour base l'engagement personnel de l'ingénieur.

10. L'ingénieur se conforme au devoir de vérité et d'honnêteté envers les autres comme envers lui-même.

Devoir de vérité

Le devoir de vérité envers soi-même et les autres est une composante essentielle de l'éthique de l'ingénieur. Il doit former la base inébranlable de toute activité technique. Il se concrétise, entre autres, par le refus éventuel de travaux techniques dont l'ingénieur ne pourrait assumer la responsabilité.